



European Raelian Movement

7 Leonard Street, London EC2 A4AQ, U.K.

www.rael.org

En Belgique, les Raeliens constituent un culte non reconnu par l'état.

La plupart des cultes non reconnus ont de facto été considérés comme des « sectes » et des "organisations sectaires nuisibles".

Dans toutes sa politiaue sur les cultes non reconnus, la Belgique a en fait toujours présuppose que culte non reconnu = secte et secte = danger. L'association entre le mot secte et le mot nuisible a également été faite. Elle est encore aujourd'hui couramment utilisée à la fois par les médias et par des fonctionnaires des pouvoirs publics.

Sur cette base, certains maires francophones pratiquent la discrimination à l'égard de notre mouvement:

Pour justifier officiellement leur refus de diffuser nos idées ou de refuser notre présence, ceux-ci se réfèrent à une liste des sectes soi-disant officielle, à des avis de services de police ou du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, en abrégé CIAOSN, organe financé par l'état belge tout comme la miviludes en France. Nous avons leurs propres écrits comme preuve.

Lors d'une question écrite sur le Mouvement Raelien Européen posée par le sénateur Alain Destexhe le 16 janvier 2004 au vice-premier ministre et ministre de l'intérieur celui-ci a déclaré dans sa réponse "La personne morale European Raelian Movement n'a jamais fait l'objet de procédures et de condamnations pénales" et il a précisé "Selon le CIAOSN et la Sûreté de l'État, que l'on ne relève pas dans le passé d'activités illégales de notre association belge sur le territoire national." Le mouvement raelien ne peut donc être considéré comme une "organisation sectaire nuisible".

Pourquoi dès lors les maires, les forces de l'ordre et le CIAOSN en Belgique continuent-ils de diffamer notre religion et de la discriminer en propageant des informations alarmantes et fausses ?

Devant ces manquements graves aux standards de l'OSCE, nos 3 recommandations sont les suivantes :

1. La dissolution du CIAOSN car il crée plus de problèmes qu'il n'en résout;
2. La fin de l'impunité des agents de l'état diffament et discriminent notre mouvement;

3. Une prise en compte par le «Centre de l'égalité des chances des discriminations commises à l'égard des membres de notre religion, ce qui fait partie de leur mission mais n'est pas le cas actuellement.